



Monsieur le Maire

A

Association « Préservons le plateau de Lachaud »
45 rue du Champ de la Baume
63119 CHATEAUGAY

Objet : réponse à votre courrier du 20.10.2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les adhérents,

Suite aux différentes questions soulevées dans votre courrier, je souhaite vous apporter les éléments de réponse dont je dispose.

Des travaux de reconnaissance (forages) ont effectivement été effectués. L'entreprise m'en avait effectivement informé en amont, et ces sondages sont autorisés par les termes du contrat liant la commune et l'entreprise.

Par ailleurs, ces sondages ne sont pas du ressort administratif de la commune et le règlement de la zone N du PLU n'interdit pas leur réalisation.

Je tiens également à vous préciser que d'après les informations du porteur de projet, le périmètre d'étude est très élargi par rapport à ce que pourrait être l'emprise réelle de celui-ci, afin de tenir compte au mieux des enjeux environnementaux.

En ce qui concerne les parcelles communales incluses dans le contrat de forage, je vous confirme que ce sont les seules appartenant à la commune et concernées par le projet.

Enfin dernier point, les parcelles communales ayant fait l'objet d'un débroussaillage (et non d'un défrichement) sont louées à un tiers qui en a la gestion et l'entretien, la mairie n'a ni légitimité ni pouvoir d'intervenir dans cette gestion.

Je vous prie d'agréer mes salutations cordiales.

Le Maire

René DARTEYRE

